Image not found or type unknown

Problème résiliation d'un abonnement : Courrier International

Par **Alexis76**, le **12/07/2019** à **14:05**

Bonjour;

La situation que je rencontre est la suivante :

je me suis abonné à Courrier International il y a deux mois pour une offre à 1€ les deux premiers mois puis 4.90€ par mois.

Or, dans les conditions générales de ventes, il n'est pas précisé que l'abonnement se poursuit automatiquement. Il est juste précisé "abonnement à durée libre".

Cependant, il y a deux semaines, Courrier International a essayé de me débiter de 4.90€ alors que je ne consulte même pas leurs articles.

J'ai appelé pour leur demandé à résilier et que je ne comprenais pas pourquoi on m'a débité. La
personne m'a répondu que pour que la prise en compte la résiliation, je dois payer les 4.90€ du mois de juillet.

Or, sur mon compte Courrier International il y est écrit "Échéance : sans engagement " sans la
moindre date. C'est pour cette raison que je n'ai jamais demandée à résilier car je pensais ne plus être abonné.

Suis-je en tord et paye les 4.90€ où ce sont eux qui sont en tord puisqu'il n'est marqué nul par la recondiction de l'abonnement, ni la durée qui est "durée libre" ?

De même pour la résiliation, est-ce légal d'obliger à payer les 4.90€ d'abonnement du mois en cours et que je n'ai pas payé pour pouvoir

résilier ?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et je vous remercie par avance de l'aide que vous m'apporterez.

Cordialement,

Alexis

Par **lilibook**, le **22/10/2019** à **11:44**

Bonjour,

Je rencontre le même problème: j'ai appelé avant la fin de ma période d'abonnement à 1€, et j'ai quand même été débitée des 4,90€! Ils refusent de me rembourser, en arguant que le prélèvement était déjà généré, que j'ai bien mis fin à mon offre d'essai mais pas à la reconduction automatique de l'abonnement (?!?) et que de toute facon ils ne peuvent pas faire de remboursement à moins de 5€ (ce qui est bien arrangeant quand l'abonnement est justement à 4,90€!!!)!! De bien jolis méthodes pour arnaquer les clients...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés